

SÉANCE DU 19 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures quarante-cinq, le conseil municipal, s'est réuni, légalement convoqué, à la mairie, sous la présidence de M. Philippe Merlet, Maire.

Présents : M. Romain Poezevara, Mme Nathalie Massot, M. Guillaume Delahaye, Mme Sabine Le Manach, Mme Natacha Burnet, Mme Fabienne Monteiro, M. Geoffrey Osternaud, M. Quentin Alleaume. M. Alexandre Maisons.

Excusés : M. Patrick Toutain, (pouvoir à M. Philippe Merlet), M. Xavier Gence (pouvoir à M. Alexandre Maisons), Mme Isabelle Chiron (pouvoir à Mme Fabienne Monteiro), Mme Létuvé Laurence (pouvoir à M. Geoffrey Osternaud), Mme Amélie Merel (pouvoir à Natacha Burnet)

Secrétaire de séance : Mme. Sabine Le Manach

M. le Maire ouvre la séance et fait lecture de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil précédente

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Attribution du marché de travaux ;

M. le Maire : la CAO (commission d'appel d'offres) a étudié le rapport d'analyse des services d'ELI 28.

À la suite des critères de pondération, le conseil municipal doit se prononcer sur la validation de ce rapport, de nommer le soumissionnaire retenu, et de donner toutes les autorisations au Maire pour signer tous les documents relatifs au bon suivi du marché de travaux correspondant.

La zone 30 ne sera pas mise en place contrairement à ce que prévoyait l'appel d'offres.

L'entreprise choisie n'est pas une entreprise locale avec laquelle nous travaillons habituellement, celle-ci est seconde dans le classement. Si nous relançons un marché cela pourrait engendrer un retard et l'installation des feux « récompense » sur la route départementale à Chennevières demande un suivi des services de ELI28.

Il est donc recommandé par la CAO de s'en tenir à la proposition d'attribution faite par ELI 28 et d'attribuer le marché à l'entreprise Pigeon TP CIDF.

Cette proposition respecte les critères de jugement qui ont été établis et communiqués aux soumissionnaires.

Lecture par M. le Maire des remarques envoyées par écrit par M. Patrick Toutain :

« Suspendre la consultation pour cause de modification du projet, repousserait les travaux d'au moins six mois, jusqu'à une période de plus, peu favorable aux travaux routiers »

Le conseil valide à l'unanimité le rapport et donne à monsieur le maire l'autorisation de signer l'ensemble des documents du dossier.

Vente de la zone du pylône de Blévy :

M. le Maire : installé depuis 2019, la zone d'installation de ce pylône fait l'objet d'une location par la commune à une entreprise de télécommunications.

Le loyer, fixé à 500 € par an en 2023, s'élève désormais à 600 € par an. Le bail, conclu pour une durée de 12 ans, est valable jusqu'en 2031.

L'entreprise locataire propose aujourd'hui d'acheter la zone d'implantation du pylône, dans le cadre d'une vente en usufruit et s'engage à rechercher les opérateurs. À l'issue de cette période, la commune récupérera la pleine jouissance de l'emplacement dans 30 ans.

Une offre de rachat de 6 000 € a été formulée par l'entreprise.

M. Alexandre Maisons : en cas de refus de vente il y a un risque qu'ils se retirent et n'exploitent plus le pylône.

Mme Nathalie Massot : en cas de refus dans quel état doivent-ils rendre le terrain ? Ils démontent tout ? Retirent la dalle ?

M. le Maire : La remise « en état primitif » de l'état des lieux est spécifiée dans le contrat de location.

M. Romain Poezevara : avec les technologies qui évoluent, probabilité de retirer l'antenne ?

M. le Maire : Le maillage du territoire pour éviter les zones blanches demandera toujours des installations même si les formes d'ondes évoluent et changent.

M. Quentin Alleaume : si la société fait faillite, nous sommes usufruitiers donc nous récupérons le terrain ?

M. le Maire : Oui

M. Alexandre Maisons : que cela reste à la location ou qu'il y ait vente, cela ne change pas grand-chose, nous ne prenons pas trop de risque en cas de vente.

Nous pouvons demander à l'entreprise en contrepartie de la vente d'obtenir un réseau plus performant.

M. le Maire : il y a sans doute possibilité de négocier le prix de vente.

Lecture par M. le Maire des remarques envoyées par écrit par M. Patrick Toutain :

« Nous n'avons pas de document sur ce dossier. Je comprends que le locataire actuel souhaite sécuriser le futur de son investissement.

Plutôt que vendre, ne peut-on pas louer sur une longue durée ? A priori, je ne serai pas trop en faveur d'une vente de quelques mètres carrés en plein milieu d'un terrain appartenant à la commune. Cela pourrait créer des problèmes dans le futur. »

M. le Maire : L'implantation de la zone derrière le terrain de tennis n'est pas vraiment pénalisante pour la commune.

Vote pour la vente de la zone :

M. Patrick Toutain vote contre la vente

Le reste du conseil vote pour la vente avec une renégociation du prix de vente.

Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

M. le Maire : à l'issue des dernières élections municipales, une commission CCID doit être instituée dans notre commune.

Une liste doit être présentée à la direction des finances publiques, soit 24 propositions de personnes pour notre commune comportant moins de 2000 habitants. Sur la liste transmise, il y a 24 noms et 12 vont être tirés au sort par la direction des finances.

Le conseil doit arrêter une liste qui sera annexée à la délibération demandée.

Lecture par M. le Maire des remarques envoyées par écrit par M. Patrick Toutain :

« Lors de la précédente la mandature, je ne me souviens pas que le conseil a été consulté pour le CCID. A quel rythme se réunit donc cette commission ? »

M. Le Maire : Le rythme est de 1 fois par an et 30 minutes.

Vote de la liste pour le CCID :

Vote à l'unanimité

Marché restauration scolaire

M. le Maire : le marché de restauration scolaire actuellement en vigueur arrive prochainement à son terme.

Cela signifie que le contrat qui nous lie au prestataire « Yvelines Restauration » pour la fourniture des repas ne pourra pas être prolongé en l'état, au-delà de sa date d'échéance le 31/08/2026.

La commune doit donc engager une nouvelle procédure afin de sélectionner un prestataire pour la prochaine période.

Cette démarche permettra de :

- Garantir la continuité des services pour les élèves
- S'assurer du respect des obligations réglementaires (qualité des repas, équilibre nutritionnel, approvisionnement, etc..).
- Eventuellement d'adapter le marché aux nouveaux besoins de la commune (circuits courts, bio, coût, organisation...).

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur le lancement de cette procédure, ainsi que sur les caractéristiques du futur marché, avec possibilité d'un nouveau contrat avec « Yvelines Restauration » qui a donné entière satisfaction.

Un rendez-vous est prévu le 22 juin avec la diététicienne et la personne en charge des marchés publics.

Contrat sur la base de 90 enfants/repas.

Une demande de devis est en cours avec d'autres prestataires.

Nous devons avoir les retours des devis au plus tard le 19 juin, il ne faut pas tarder pour signer le contrat avec le prestataire. Nous ne pouvons pas prendre le risque de ne pas avoir de prestataire pour la rentrée prochaine.

Lecture par M. le Maire des remarques envoyées par écrit par M. Patrick Toutain :

« La CAO pourrait-elle participer à l'étude du dossier d'appel d'offres et des critères de sélection ? »

M. le Maire : oui et d'autres devis ont été demandés

Régulation délibérations CAO et CCAS

M. le Maire : à la suite d'une demande de la Préfecture, afin d'éviter tout risque de poursuite juridique dans le futur, il y a besoin d'annuler et de remplacer la délibération 20260019 (élection des membres de la commissions d'appel d'offres CAO).

Le Maire étant de fait président de la CAO, il n'a pas à être proclamé « élu » par le conseil municipal.

Il en est de même pour la délibération 20260018 (élection des délégués au centre communal d'action sociale (CCAS)).

Le président ne peut être proposé en tant que membre titulaire.

Un membre est donc manquant et Mme Isabelle Chiron se propose en tant que titulaire pour Maillebois.

Le format de ces deux délibérations doit être modifié.

Vote du conseil :

Le conseil accepte à l'unanimité les modifications des deux délibérations.

Informations de M. le Maire

Remplacement d'un agent en arrêt de travail :

M. le Maire : nous avons reçu plusieurs candidatures dans le cadre du remplacement de l'agent actuellement en arrêt de travail.

Par ailleurs, nous avons échangé avec cet agent, dont le contrat arrive à échéance le 1er septembre. Elle occupe actuellement un poste en remplacement d'un autre agent placé en disponibilité.

Le poste pourra être officiellement ouvert dès réception d'un courrier confirmant le souhait de proroger la mise en disponibilité, date limite le 3 juin.

En attendant la fin de l'année scolaire, le personnel de mairie assure le remplacement. Tout le monde est mis à contribution (agents communaux, corps enseignant...).

Natacha Burnet : si l'agent en maladie peut revenir durant l'année, est-il possible qu'il reprenne son poste ?

M. le Maire : non, nous allons mettre fin à son contrat et il ne pourrait revenir qu'à l'issue de la fin du CDD du ou de la remplaçante.

Validation permis de construire cantine scolaire :

M. le Maire : Le permis de construire a été validé.

Le démarrage des travaux est programmé pour septembre 2026.

L'architecte nous a informé qu'il prévoyait l'installation d'une pompe à chaleur pour ce restaurant aussi, nous lui avons demandé de prévoir le raccordement de la classe attenante dans le « même bâtiment ».

Par ailleurs, l'accès PMR devra être pris en compte pour permettre l'accès à la classe, dans le premier bâtiment.

L'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école est également envisagée.

Cette étude n'est pas dans le marché de l'architecte.

Nous devons faire un marché à part et nous demanderons une étude et des subventions au service de Territoire Énergie.

Alexandre Maisons : il faut que l'on fasse une étude rapidement.

Subvention travaux rue du Vivier et de la Barberie :

M. le Maire : Les subventions ont diminué, nous sommes passés de 50% à 40%.

Mme Fabienne Monteiro : quel sera le montant de la subvention ?

M. le Maire : cela dépendra du coût des travaux.

Nous profiterons des travaux pour enfouir les réseaux de fibre et d'électricité.

Nous ferons également l'état des lieux du réseau d'arrivée d'eau potable et assainissement.

Cela demandera une étude chiffrée et des demandes de subventions.

Proposition commerciale évolution du logiciel de gestion de la commune :

M. le Maire : Nous avons signé pour l'achat d'une mise à jour du logiciel de gestion pour le secrétariat. Le coût est de 4670 euros.

Cela va permettre d'être en conformité pendant 3 ans et de suivre les évolutions de réglementations.

Achat d'un PC portable en mairie :

M. le Maire : Nous allons procéder à l'achat d'un ordinateur afin d'éviter l'utilisation des équipements personnels, la mise à niveau de pare-feu pour limiter les risques en matière de cybersécurité. L'ensemble des moyens informatiques seront sur les mêmes systèmes d'exploitation.

Par ailleurs, nous allons solliciter un audit afin de mettre en place un réseau informatique, centraliser tous les équipements et faciliter l'accessibilité à l'ensemble du personnel administratif.

Adhésion CAUE 28 :

M. le Maire : nous avons résigné l'adhésion à CAUE 28. L'adhésion est de 80 euros/ an.

Cet organisme accompagne dans le montage de projet surtout urbanisme dans notre cas.

Installation d'une borne de recharge sur la commune :

M. Le Maire : nous avons reçu un courrier d'une société qui propose l'installation d'une borne de recharge pour les voitures électriques.

Il faudra que l'on étudie un jour ce type de projet si on valide ou si nous ne souhaitons pas ce type d'installation.

M. Alexandre Maisons : qui aura la charge de l'entretien de cette borne ?

M. Le Maire : sujet à creuser ultérieurement

Installation d'un Food Truck dans la commune :

M. le Maire : Un couple de Brezolles, propriétaire d'un Food truck, nous a sollicités afin de savoir s'il était possible de s'installer un soir par semaine sur la commune.

J'ai donné un accord de principe en signalant que nous avons déjà un pizzaiolo un mardi sur deux à Blévy. Ils ne sont pas fermés à tourner sur les 3 villages.

Il reste désormais à définir le jour de présence ainsi qu'à établir un arrêté de stationnement sur place communale, notamment pour des raisons de sécurité.

Nous devons faire de même pour tous les vendeurs itinérants.

Extension du parc photovoltaïque Crucey 2 :

M. le Maire : nous avons reçu l'arrêté concernant l'accord du permis de construire de CRUCEY 2.

Projet d'installation panneaux photovoltaïque au Boulay Chantemerle :

M. le Maire : J'ai reçu un couple d'agriculteur-éleveur qui a un projet agrivoltaïque sur ses terrains ; il était accompagné des installateurs. Ceux-ci sont prêts à nous exposer ce projet.

Lecture par M. le Maire des remarques envoyées par écrit par M. Patrick Toutain

« Ne faut-il pas prévoir une réunion publique de présentation du projet par le promoteur de ce projet ? »

M. le Maire : c'est un projet privé mais les propriétaires sont prêts à venir présenter le projet en conseil municipal. Nous pouvons envisager une intervention lors du prochain conseil.

Les panneaux seront surélevés et orientables.

M. Alexandre Maisons : à quel stade du projet sont-ils ?

M. le Maire : demande DDT et Chambre d'agriculture acceptée.

M. Geoffrey Osternaud : Il faut un permis de construire pour ce type de projet ? Les animaux seront placés en dessous ?

M. le Maire : oui, il faut un permis de construire. Cela va peut-être résoudre le souci des animaux qui se sauvent étant donné que le terrain sera clôturé.

Eure et Loir Numérique :

M. le Maire : nous avons eu une information sur le réseau téléphonique cuivre qui devrait s'arrêter en exploitation le 31 octobre 2026.

Il faut que l'on réalise le recensement des abonnés qui sont encore sur ce réseau afin de les informer sur un passage en accès fibre optique.

Il y aurait des aides à l'installation.

Mme. Nathalie Massot : il va falloir communiquer l'information surtout auprès des personnes âgées isolées.

Feu défaillant Maillebois :

M. le Maire : Merci à l'AD2I pour leur intervention complexe sur le feu de la place de la mairie de Maillebois. Les feux ont été changés et une boucle de détection au sol a été installée. Un marquage au sol a aussi été réalisé.

Entretien des espaces verts et accotements :

M. le Maire : les employés travaillent sur les espaces verts et le nettoyage des rues. Cela est réalisé par village et certains habitants se sentent abandonnés dans certains cas.

C'est loin d'être le cas, mais les conditions météorologiques ne facilitent pas les travaux. Ils passeront dans toutes les communes.

Respect des Elus et employés :

M. Le Maire : Petit rappel quant-au respect des Elus et employés, ce sera tolérance ZERO, en cas d'agression verbale ou physique envers un Elu ou employé.

Dépôt sauvage :

M. Le Maire : la commune va s'inscrire sur un site pour déclarer les dépôts sauvages et coordonner les amendes.

Remplacement des engins et véhicules de la commune :

Lecture par M. le Maire d'une question envoyée par écrit par M. Patrick Toutain :

« Quel âge ont les véhicules communaux ? En cas de renouvellement faut-il passer à l'électrique ? »

M. Le Maire : le trafic est de 2004 et le Jumpy acheté en 2016 date de 2011.

Il faudra en effet prévoir un remplacement mais pour le moment, nous n'en avons pas les moyens.

Cela sera peut-être envisageable en cas de subvention !

Nous avons acheté pas mal de matériel de tonte ces derniers temps.

M. Guillaume Delahaye : Peut-on envisager des véhicules en location ?

M. Le Maire : oui cela peut être envisageable mais pas pour le moment.

M. Alexandre Maisons : il faudra réfléchir à investir dans un camion benne.

M. Le Maire : Il faudra y passer. Il faut prendre le temps de regarder celui qui a le plus de kms et lequel il faut changer en premier.

M. Romain Poezevara : le problème avec la location c'est que ça ne s'arrête jamais.

Chien agressif :

Lecture par M. le Maire d'une question envoyée par écrit par M. Patrick Toutain :

« Il y a un chien agressif, rue Hubert Latham. La grille est endommagée et ce chien pourrait s'échapper. »

M. Le Maire : cela va être géré.

Point sur les différentes commissions :

CCAS :

M. le Maire : La première commission de présentation de l'ensemble des membres a eu lieu.

L'objectif du CCAS est d'aller chercher les gens dans le besoin.

Les membres doivent accompagner les personnes en difficultés sous couvert des services sociaux, ils font le lien.

Les membres seront identifiés sur le site de la commune et sur Panneau Pocket.

Une bibliothèque de document sera mise en place.

Commission travaux :

M. le Maire : un tour de la commune a été fait avec les conseillers municipaux.

Une liste des travaux à réaliser a été effectuée, la prochaine commission travaux va prioriser.

Certaines routes communales seront peut-être sacrifiées.

Commission communication :

M. le Maire : Un point a été fait sur les événements à venir.

Nous souhaitons mettre en place un bulletin communal annuel, publié fin janvier ou début février, afin de présenter un bilan des actions réalisées au cours de l'année écoulée.

De nombreuses mises à jour ont également été effectuées sur le site internet de la mairie, avec notamment :

- Une visibilité de l'agenda sur les six prochains mois ;
- La mise à jour de la rubrique dédiée aux artisans et commerçants ;
- L'ajout prochain d'un onglet consacré à la défense.

M. Geoffrey Osternaud : il manque Pilet Peinture dans la rubrique artisans

M. le Maire : il faudrait demander aux entreprises de s'identifier et si elles peuvent participer au financement du bulletin municipal.

Commission animation :

M. Le Maire : nous avons balayé toutes les activités prévues sur la commune.

27/05/2026 : concert gratuit à l'église de Dampierre su Blévy, organisé par le conservatoire de Dreux.
Des affiches vont être distribuées.

21/06/2026 : fête de la musique

14/07/2026 : les affiches sont faites et le feu d'artifice est commandé.

Des devis sont en cours pour le repas

M. Romain Poezevara : le 14 juillet est géré par le comité des fêtes ?

M. Le Maire : Non, ce n'est pas le comité des fêtes qui organise le 14 juillet. J'ai indiqué aux membres du comité des fêtes que certains conseillers municipaux étaient volontaires pour participer à leurs activités.

M. Geoffrey Osternaud : nous souhaitons créer sur la commune un marché et nous sommes à la recherche de producteurs locaux.

Nous faisons un appel aux gens qui connaissent des producteurs dans le secteur, qu'ils n'hésitent pas à venir vers nous pour nous communiquer leurs coordonnées.

Tour de table :

Lecture par M. le Maire d'une question envoyée par écrit par M. Patrick Toutain :

« Installation d'un poulailler industriel à Blévy /Baronval ; Il nous faudrait une information complète et écrite. Ne faut-il pas quand même prévoir une réunion publique de présentation du projet par le promoteur ? »

M. Alexandre Maisons : ce projet n'est pas soumis à autorisation, ils n'ont pas obligation de faire de réunion d'information publique.

M. le Maire : Néanmoins, nous allons faire une information sur le projet. Les administrés peuvent se renseigner en mairie.

M. Geoffrey Osternaud : je tiens à remercier les personnes présentes à la cérémonie du 8 mai.

Il y a de plus en plus d'enfants présents.

À la suite de ma permanence, des gens m'ont remonté qu'il n'y avait pas de pression d'eau en bout de ligne sur Feuilleuse.

M. le Maire : beaucoup de compétences sont parties à l'agglomération et nous ne sommes pas forcément au courant des travaux effectués sur les réseaux d'eau.

M. Romain Poezevara : pouvons-nous avoir plus d'information sur le projet Agrivoltaïque ?

M. le Maire : je vous communique les éléments par mail jeudi prochain.

Mme. Natacha Burnet : l'entreprise Favril veut bien être annonceur pour le bulletin.

Il y a des problèmes de voisinage à Dampierre à propos d'arbres classés.

M. le Maire : cela reste un domaine privé, néanmoins un arbre classé n'exclut pas de l'entretenir.

S'il y a des soucis pour l'entretien, il faut en informer la mairie afin que l'on puisse mettre des moyens humains pour aider.

Mme Nathalie Massot : est-ce qu'il y aura une fête des voisins cette année ?

M. le Maire : je n'y vois pas d'inconvénient à condition de trouver un endroit sécurisé.

C'est un événement à l'initiative des habitants, ce n'est pas la mairie qui organise.

M. Alexandre Maisons : l'affiche pour le 14 juillet est déjà sur le site Facebook de la commune, cela semble un peu tôt. Il faudra envisager de la remettre 15 jours avant pour rappel.

M. le Maire : Des relances d'information sont prévues.

Peut-on remettre le verre dans les containers ?

M.Le Maire : nous ne savons pas.

Mme Nathalie Massot : Certains stationnements rue du Calvaire et rue de Baronval à Blévy sont gênants et dangereux. Cela gêne la circulation et parfois la visibilité n'est pas bonne.

M. le Maire : nous allons contacter les propriétaires des véhicules gênants afin qu'ils placent leurs véhicules ailleurs.

En revanche si pas de réaction des propriétaires, nous pouvons les faire retirer.

Un arrêté peut être une solution.

A 22 h 20 Monsieur le Maire clos la séance.